



Achat maison secondaire

Par **Femina1925**, le **16/09/2023 à 22:09**

Bonjour

Mon mari et moi désirons acheter une maison secondaire avec notre neveu (nous n'avons pas d'enfants) et nous tenons que lui, seul, hérite de ce bien après notre décès. Quelles sont les meilleurs options ?

Par **Pierrepauljean**, le **17/09/2023 à 09:34**

bonjour

il faudrait contacter votre notaire concernant votre situation patrimoniale

vous pouvez envisager d'acheter le bien en démembrement: le neveu acquiert la nu propriété et vous l'usufruit

Par **Marck.ESP**, le **17/09/2023 à 21:20**

Bonsoir, bienvenue,
Bonne proposition de PPJ,m.

S'agit -il de votre neveu ou celui de votre mari ?

L'oncle ou la tante (si moins de 80 ans) peut effectuer une donation de 31.865€, en vertu de l'article 790 G du code général des impôts prévoit que les dons familiaux de sommes d'argent. Ceci pourrait l'aider à acquérir la nue--propriété du bien, pendant que vous achetez de votre côté, l'usufruit.